

GRI et ISO 26000 : Pour une utilisation conjointe des lignes directrices du GRI et de l'ISO 26000

Global Reporting Initiative™

Ce document est disponible en libre téléchargement sur www.globalreporting.org

Recherche et Développement du GRI

Thèmes

Pratiques de reporting

Outils

Les publications Recherche et Développement du GRI

Le programme Recherche et Développement du GRI vient conforter l'engagement du GRI à œuvrer pour l'amélioration continue de son cadre pour le reporting développement durable, par l'examen des problématiques rencontrées et l'innovation sur la manière d'appliquer le reporting développement durable conjointement avec d'autres normes.

Les publications Recherche et Développement du GRI recouvrent trois catégories :



Thèmes

Recherche sur les implications du reporting sur des sujets comme la biodiversité et l'égalité entre hommes et femmes



Pratiques de reporting

Suivi des pratiques de reporting, mise en œuvre du cadre du GRI pour le reporting développement durable et évaluation de nouveaux scénarios



Outils

Recommandations pour une utilisation conjointe du cadre du GRI pour le reporting développement durable et d'autres normes

Le présent document, GRI et ISO 26000 : Pour une utilisation conjointe des lignes directrices du GRI et de l'ISO 26000, entre dans la catégorie « Outils ».

Copyright

Ce document est protégé par un copyright du Global Reporting Initiative (GRI). Il peut être reproduit et distribué à titre d'information et/ou d'utilisation pour la préparation d'un rapport développement durable sans autorisation préalable du GRI. Il est toutefois interdit de le reproduire, le conserver, le traduire ou le transférer intégralement ou partiellement, sous quelque forme, sur quelque support (version électronique ou manuscrite, photocopie ou enregistrement) et à quelque autre fin (cf. ci-dessus) que ce soit, sans autorisation écrite préalable du GRI.

Global Reporting Initiative, le logo du Global Reporting Initiative, Lignes directrices pour le reporting développement durable et GRI sont des marques appartenant au Global Reporting Initiative.

© 2010 GRI

ISBN: 978-90-8866-041-2

Global Reporting Initiative

Le Global Reporting Initiative (GRI) est une organisation non gouvernementale fonctionnant en réseau, dont le rôle est d'œuvrer au développement durable et de promouvoir l'élaboration de rapports en matière d'environnement, de responsabilité sociétale et de gouvernance. Le GRI produit le cadre pour le reporting développement durable le plus utilisé au monde en vue de permettre cette évolution vers une plus grande transparence. Ce cadre, qui comprend les « Lignes directrices G3 », fixe les principes et indicateurs que peuvent utiliser les organisations pour mesurer et consigner leur performance économique, environnementale et sociétale. Le GRI milite pour un plus large usage de ces Lignes directrices, qui sont en accès libre pour le public.

Le GRI a été fondé aux Etats-Unis en 1997 à l'initiative du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) et du CERES, et était initialement situé à Boston, Massachusetts. En 2002, le GRI a transféré son bureau central à Amsterdam, où se trouve actuellement le Secrétariat. Le GRI dispose également de bureaux régionaux en Australie, au Brésil, en Chine, en Inde et aux Etats-Unis.

Avec nos remerciements pour leurs contributions à :

Paul Hohnen & William Blackburn, Experts GRI du Groupe de Travail ISO 26000

Traduction réalisée par AFNOR.



© 2010 GRI

Sommaire

1. **Introduction** 4

2. **Recommandations ISO et GRI relatives au processus de rédaction de rapports** 5

3. **Tableau de correspondance : Lignes directrices G3 du GRI et ISO 26000** 7

Introduction

La présente publication vise à établir un lien entre les Lignes directrices de l'ISO 26000 relatives à la responsabilité sociétale et les Lignes directrices du GRI pour le reporting développement durable. En particulier, cette publication a pour objet d'aider les entreprises et autres organisations qui rédigent leurs rapports selon les lignes directrices du GRI à comprendre les liens entre, d'une part, certains aspects de la rédaction de rapports et certains indicateurs de performance du GRI et, d'autre part, certains paragraphes de l'ISO 26000.

Les Lignes directrices ISO relatives à la responsabilité sociétale[1] soulignent l'importance de l'élaboration de rapports publics relatifs à la performance en matière de responsabilité sociétale à destination de parties prenantes internes et externes, notamment les employés, les différents acteurs locaux, les investisseurs et les autorités réglementaires. Cela reflète l'importance que revêt au niveau international la problématique du reporting, et s'inscrit dans la ligne de la mission d'information du GRI sur la pratique courante en matière de performance économique, environnementale et sociétale.

L'ISO 26000 ne fournit pas de recommandations concernant les rapports de performance en matière de responsabilité sociétale ; toutefois, elle couvre un ensemble de domaines très similaires à ceux des lignes directrices du GRI pour le reporting. Ce faisant, les recommandations de l'ISO fournissent aux entreprises une structure leur permettant d'organiser leurs activités, ce qui peut influer sur leur processus de reporting.

Dès le début, le GRI a participé activement au processus international et multi-parties prenantes d'élaboration de l'ISO 26000. Il apporte son appui à cette prise de conscience de la contribution positive que peuvent apporter les entreprises et autres organisations par l'amélioration de leurs pratiques en vue d'assurer un avenir durable pour tous.

En tant que partie prenante du cadre pour le reporting développement durable le plus couramment utilisé dans le monde, créé selon un processus international multi-parties prenantes basé sur le consensus, le GRI fournit les lignes directrices les plus appropriées pour aider les organisations qui souhaitent établir des rapports sur les thèmes faisant l'objet de l'ISO 26000.

Grâce au cadre GRI et aux nouvelles recommandations de l'ISO, les rédacteurs de rapports disposeront d'une boîte à outils pour mesurer et consigner leurs politiques et leurs pratiques en matière de responsabilité sociétale.

Extrait de l'ISO 26000, paragraphe 7.5, Encadré 15 - Rapport sur la responsabilité sociétale

« Il convient que, à intervalles appropriés, une organisation adresse aux parties prenantes concernées un rapport sur ses performances en matière de responsabilité sociétale. »

« Dans ces rapports aux parties prenantes, il convient qu'une organisation intègre des informations portant sur ses objectifs et ses performances en matière de questions centrales et domaines d'action pertinents de responsabilité sociétale. Il convient qu'elle décrive comment et quand les parties prenantes ont été impliquées dans l'élaboration du rapport sur la responsabilité sociétale. Il convient que l'organisation présente une image complète et juste des performances en matière de responsabilité sociétale, y compris les réalisations et les carences ainsi que les moyens de traiter ces carences. »

« La publication d'un rapport sur la responsabilité sociétale peut constituer un aspect positif des activités d'une organisation en matière de responsabilité sociétale. »

Extrait de l'ISO 26000, paragraphe 7.6.2 - Améliorer la crédibilité des rapports et des déclarations en matière de responsabilité sociétale

« [Une façon] d'améliorer la crédibilité des rapports... [consiste à] rédiger des rapports sur les performances obtenues en matière de responsabilité sociétale, rapports comparables au fil du temps ainsi qu'avec ceux rédigés par des organisations paires » et « notifier la conformité aux lignes directrices établies par toute organisation extérieure en matière de rédaction de rapports. »d'une organisation en matière de responsabilité sociétale. »

[1] ISO 26000 : http://www.iso.org/iso/social_responsibility
(ligne de menu : cliquez sur Fr pour la version française)

© 2010 GRI

Recommandations ISO et GRI relatives au processus de rédaction de rapports

1. Détermination des sujets de rapports

Pertinence et implication des parties prenantes

Selon l'ISO 26000, pour être vraiment crédibles, il convient que les rapports en matière de responsabilité sociétale ne répondent pas seulement aux préoccupations des parties prenantes, mais traitent également des « domaines d'action pertinents et importants » pour l'organisation[2] ; le document fournit à cet effet des recommandations d'ordre général.

Les lignes directrices du GRI adoptent une approche similaire selon le principe de « pertinence » pour l'élaboration des rapports. Selon les lignes directrices du GRI, les domaines d'action sont pertinents s'ils ont un impact économique, environnemental ou sociétal important, ou s'ils sont susceptibles d'influencer de manière importante les évaluations et décisions des parties prenantes concernant une organisation. Les lignes directrices du GRI proposent des tests visant à aider le rédacteur de rapport à décider si un domaine d'action est pertinent[3].
En outre, les lignes directrices du GRI fournissent des recommandations en matière d'engagement des parties prenantes dans le processus d'élaboration de rapports, dans le cadre du principe d'« implication des parties prenantes »[4].

Contexte de développement durable et exhaustivité

Selon les lignes directrices de l'ISO 26000, il convient que les rapports en matière de responsabilité sociétale « présentent les performances opérationnelles de l'organisation ... dans un contexte de développement durable. »[5]
Le GRI fournit des précisions dans le cadre de son principe de « contexte de durabilité ».[6]
Il recommande également que les types d'information contextuelle plus spécifiques fassent l'objet de rapports selon ses lignes directrices sur les informations relatives à l'approche managériale.[7]

De même, selon l'ISO 26000, les rapports doivent présenter une « image complète des performances de l'organisation en matière de responsabilité sociétale »[8] et le principe d'« exhaustivité » du GRI traduit bien cette notion.

Les principes d'élaboration de rapports du GRI en matière de pertinence, d'implication des parties prenantes, de contexte de durabilité et d'exhaustivité, ainsi que le Protocole de détermination du périmètre du rapport[9], représentent une approche qui peut aider un rédacteur de rapport à identifier ses domaines d'action économiques, sociétaux et environnementaux, et à les hiérarchiser.[10] Il convient donc de suivre les recommandations de l'ISO 26000 pour expliquer comment ont été choisis les domaines d'action de la responsabilité sociétale.[11]

2. Identification des indicateurs de performance et autres informations spécifiques

Les recommandations de l'ISO 26000 incitent à communiquer sur les objectifs de responsabilité sociétale, les réalisations et les carences.[12] Cela est cohérent avec les éléments d'information relatifs au profil du GRI et avec ceux relatifs à l'approche managériale, ayant pour objet de recueillir des informations sur les buts et la performance, les réalisations et les carences, ainsi que d'autres informations contextuelles. [13]

2 ISO 26000, paragraphe 7.6.2
3 1.1 Détermination du contenu d'un rapport, page 8, Lignes directrices G3 du GRI, RG
4 1.1 Détermination du contenu d'un rapport, page 10, Lignes directrices G3 du GRI, RG
5 ISO 26000, paragraphe 7.5, Encadré 15
6 1.1 Détermination du contenu d'un rapport, page 11, Lignes directrices G3 du GRI, RG
7 Pages 25, 27, 30, 32, 33, 35, Lignes directrices G3 du GRI, RG
8 ISO 26000, paragraphe 7.5.2 ; paragraphe 7.5, Encadré 15 ; paragraphe 7.6.2
9 Téléchargeable à l'adresse suivante : http://www.global-reporting.org/NR/rdonlyres/CES10A00-SF3D-41EA-BE3F-BD89C8425EFF/0/BoundaryProtocol.pdf
10 1.1 Détermination du contenu d'un rapport, pages 8-12, Lignes directrices G3 du GRI, RG
11 ISO 26000, paragraphe 7.5, Encadré 15
12 ISO 26000, paragraphe 7.5, Encadré 15
13 Pages 25, 27, 30, 32, 33, 35, Lignes directrices G3 du GRI, RG

Selon l'ISO 26000, pour être vraiment crédible, un rapport en matière de responsabilité sociétale doit établir la performance en matière de responsabilité sociétale de l'organisation compte tenu des objectifs fixés, et une des méthodes les plus courantes de mesure de la performance est l'utilisation d'indicateurs. Les indicateurs requièrent des informations qualitatives ou quantitatives spécifiques concernant des performances ou des résultats liés à l'organisation, qui soient généralement comparables et qui traduisent un changement au fil du temps.[14]
A nouveau, l'ISO 26000 ne recommande pas d'indicateurs spécifiques, ni aucun autre cadre de comparaison des performances, que ce soit d'une année sur l'autre ou par rapport à d'autres organisations comparables. Néanmoins, le GRI propose des indicateurs spécifiques largement répandus portant sur un certain nombre de thèmes d'ordre économique, sociétal et environnemental. Le tableau de la page 7 identifie la manière dont les indicateurs spécifiques du GRI et autres informations présentées dans les lignes directrices G3 peuvent appréhender la performance d'une organisation sur les sujets couverts par l'ISO 26000.[15]

3. Qualité des informations figurant dans les rapports

L'ISO 26000 explique brièvement qu'il convient que les rapports sur la responsabilité sociétale et autres communications soient compréhensibles, exacts, équilibrés/transparents, pertinents[16] et comparables.[17] Le GRI va plus loin, avec des recommandations plus spécifiques sur les principes de clarté, d'exactitude, d'équilibre, de périodicité et de comparabilité, auxquels il ajoute le principe de fiabilité. Tous ces principes visent à assurer la qualité des informations figurant dans les rapports.[18]

Selon l'ISO 26000, la crédibilité des rapports et autres communications sur la responsabilité sociétale peut être améliorée par le biais d'une vérification par tierce partie ou d'un contrôle.[19] Cependant, l'ISO 26000 ne fournit pas le même type ni la même quantité de recommandations que le GRI dans ses lignes directrices G3.[20]

Vous découvrez les principes de reporting GRI ?

Si vous êtes familiarisés avec l'ISO 26000 mais que vous découvrez les lignes directrices du GRI et le processus de reporting développement durable, le GRI vous propose quelques clés d'accès :

Le GRI édite une série de publications d'apprentissage, et notamment un manuel d'introduction au processus de reporting : Le cycle GRI du reporting développement durable. Un manuel pour les petites et moins petites organisations ainsi qu'un guide pour aider à la rédaction d'un premier rapport en matière de développement durable : Commençons le reporting ! Guide pour l'élaboration d'un rapport de base GRI Développement durable.

Pour tout complément d'information, consulter le site suivant : ***http://www.globalreporting.org/LearningAndSupport/GRIPublications/ngPublications/***

14 ISO 26000, paragraphe 7.7.2
15 Protocoles d'indicateurs des lignes directrices G3 du GRI
16 ISO 26000, paragraphes 4.3 et 7.5.2
17 ISO 26000, paragraphe 7.6.2
18 1.2 Principes de détermination de la qualité d'un rapport, pages 13-17, Lignes directrices G3 du GRI, RG

19 ISO 26000, paragraphe 7.6.2
20 Page 22, 3.13, Lignes directrices G3 du GRI, RG

© 2010 GRI

Tableau de correspondance : Lignes directrices G3 du GRI et ISO 26000

L'ISO 26000 et les lignes directrices du GRI couvrent un ensemble de thèmes très similaires. Le tableau ci-après est conçu pour aider les organisations sensibilisées aux recommandations de l'ISO à rédiger un rapport sur le développement durable selon les lignes directrices du GRI. La colonne de gauche présente les éléments d'information du GRI et la colonne de droite les paragraphes de l'ISO 26000 mentionnant ces sujets.

Éléments d'information figurant dans les lignes directrices G3 du GRI - Information sur l'approche managériale ou indicateurs de performance		Sujets et thèmes centraux de responsabilité sociétale dans l'ISO 26000	Paragraphes de l'ISO 26000
Principe d'implication des parties prenantes		Implication auprès des communautés	6.8.3
Protocole de détermination du périmètre du rapport		Promotion de la responsabilité sociétale dans la chaîne de valeur	6.6.6
1.1 1.2 2.3 4.1 – 4.1.7	Stratégie et analyse Profil de l'organisation Gouvernance, engagements et dialogue	Gouvernance de l'organisation	6.2
3.13	Validation par des tiers	Vérification	7.5.3
Notes de présentation générales - Validation par des tiers			
Catégorie sociétale (inclut les droits de l'Homme, le travail, la responsabilité du fait des produits et la société)			
Droits de l'Homme - Information sur l'approche managériale		**Gouvernance de l'organisation** **Droits de l'Homme**	**6.2** **6.3**
HR1	Pourcentage et nombre total d'accords d'investissement significatifs incluant des clauses relatives aux droits de l'Homme ou ayant été soumis à un contrôle sur ce point	Droits de l'Homme Devoir de vigilance Prévention de la complicité Promotion de la responsabilité sociétale dans la chaîne de valeur	6.3 6.3.3 6.3.5 6.6.6
HR2	Pourcentage de fournisseurs et de sous-traitants majeurs dont le respect des droits de l'Homme a fait l'objet d'un contrôle ; mesures prises	Droits de l'Homme Devoir de vigilance Prévention de la complicité Emploi et relations employeur/employé Promotion de la responsabilité sociétale dans la chaîne de valeur	6.3 6.3.3 6.3.5 6.4.3 6.6.6
HR3	Nombre total d'heures de formation des salariés sur les politiques et procédures relatives aux droits de l'Homme applicables dans leur activité ; pourcentage de salariés formés	Droits de l'Homme Prévention de la complicité	6.3 6.3.5
HR4	Nombre total d'incidents de discrimination et mesures prises.	Droits de l'Homme Remédier aux atteintes aux droits de l'Homme Discrimination et groupes vulnérables Principes fondamentaux et droits au travail Emploi et relations employeur/employé	6.3 6.3.6 6.3.7 6.3.10 6.4.3

Éléments d'information figurant dans les lignes directrices G3 du GRI - Information sur l'approche managériale ou indicateurs de performance		Sujets et thèmes centraux de responsabilité sociétale dans l'ISO 26000	Paragraphes de l'ISO 26000
HR5	Activités identifiées au cours desquelles le droit à la liberté syndicale et à la négociation collective risque d'être menacé ; mesures prises pour assurer ce droit	Droits de l'Homme	6.3
		Devoir de vigilance	6.3.3
		Situations présentant un risque pour les droits de l'Homme	6.3.4
		Prévention de la complicité	6.3.5
		Droits civils et politiques	6.3.8
		Principes fondamentaux et droits au travail	6.3.10
		Emploi et relations employeur/employé	6.4.3
		Dialogue social	6.4.5
HR6	Activités identifiées comme présentant un risque significatif d'incidents impliquant le travail d'enfants ; mesures prises pour contribuer à interdire ce type de travail	Droits de l'Homme	6.3
		Devoir de vigilance	6.3.3
		Situations présentant un risque pour les droits de l'Homme	6.3.4
		Prévention de la complicité	6.3.5
HR7	Activités identifiées comme présentant un risque significatif d'incidents relatifs au travail forcé ou obligatoire ; mesures prises pour contribuer à abolir ce type de travail	Discrimination et groupes vulnérables	6.3.7
		Principes fondamentaux et droits au travail	6.3.10
HR8	Pourcentage d'agents en charge de la sécurité ayant été formés aux politiques ou procédures de l'organisation relatives aux droits de l'Homme applicables dans leur activité	Droits de l'Homme	6.3
		Prévention de la complicité	6.3.5
		Emploi et relations employeur/employé	6.4.3
		Promotion de la responsabilité sociétale dans la chaîne de valeur	6.6.6
HR9	Nombre total d'incidents impliquant la violation des droits des populations autochtones et mesures prises	Droits de l'Homme	6.3
		Remédier aux atteintes aux droits de l'Homme	6.3.6
		Discrimination et groupes vulnérables	6.3.7
		Droits civils et politiques	6.3.8
		Respect des droits de propriété	6.6.7
Société - Information sur l'approche managériale		**Gouvernance de l'organisation**	**6.2**
		Loyauté des pratiques	**6.6**
		Communautés et développement local	**6.8**
SO1	Nature, portée et efficacité de tout programme et pratique d'évaluation et de gestion des impacts des activités, à tout stade d'avancement, sur les communautés	Droits économiques, sociaux et culturels	6.3.9
		Communautés et développement local	6.8
		Création d'emplois et développement des compétences	6.8.5
		Création de richesses et de revenus	6.8.7*
		Respect des droits de propriété	6.6.7

* Indirectement pertinent

© 2010 GRI

Éléments d'information figurant dans les lignes directrices G3 du GRI - Information sur l'approche managériale ou indicateurs de performance		Sujets et thèmes centraux de responsabilité sociétale dans l'ISO 26000	Paragraphes de l'ISO 26000
SO2	Pourcentage et nombre total de domaines d'activité stratégique soumis à des analyses de risques en matière de corruption	Loyauté des pratiques	6.6
SO3	Pourcentage de salariés formés aux politiques et procédures anti-corruption de l'organisation	Lutte contre la corruption	6.6.3
SO4	Mesures prises en réponse à des incidents de corruption		
SO5	Affichage politique, participation à la formulation des politiques publiques et lobbying	Loyauté des pratiques	6.6
SO6	Total des contributions versées en nature et en espèces aux partis politiques, hommes politiques et institutions connexes, par pays	Engagement politique responsable Implication auprès des communautés	6.6.4 6.8.3
SO7	Nombre total d'actions en justice pour comportement anti-concurrentiel, infractions aux lois anti-trust et pratiques monopolistiques ; résultats de ces actions	Loyauté des pratiques Concurrence loyale Respect des droits de propriété	6.6 6.6.5 6.6.7
SO8	Montant des amendes significatives et nombre total des sanctions non financières pour non-respect des lois et des réglementations	Loyauté des pratiques Respect des droits de propriété Création de richesses et de revenus	6.6 6.6.7 6.8.7*
Travail - Information sur l'approche managériale		**Gouvernance de l'organisation** **Relations et conditions de travail** **Principes fondamentaux et droits au travail**	**6.2** **6.4** **6.3.10**
LA1	Effectif total par type d'emploi, contrat de travail et zone géographique	Relations et conditions de travail	6.4
LA2	Turnover du personnel en nombre de salariés et en pourcentage par tranche d'âge, sexe et zone géographique	Emploi et relations employeur/employé	6.4.3
LA3	Prestations versées aux salariés à temps plein qui ne sont pas versées aux intérimaires, ni aux salariés en contrat à durée déterminée, ni aux salariés à temps partiel, par activités majeures	Relations et conditions de travail Emploi et relations employeur/employé Conditions de travail et protection sociale	6.4 6.4.3 6.4.4

* Indirectement pertinent

Éléments d'information figurant dans les lignes directrices G3 du GRI - Information sur l'approche managériale ou indicateurs de performance		Sujets et thèmes centraux de responsabilité sociétale dans l'ISO 26000	Paragraphes de l'ISO 26000
LA4	Pourcentage de salariés couverts par une convention collective	Relations et conditions de travail Emploi et relations employeur/employé Conditions de travail et protection sociale Dialogue social Principes fondamentaux et droits au travail	6.4 6.4.3 6.4.4 6.4.5 6.3.10
LA5	Délai minimal de notification préalable à toute modification d'organisation, en indiquant si ce délai est précisé dans une convention collective	Relations et conditions de travail Emploi et relations employeur/employé Conditions de travail et protection sociale Dialogue social	6.4 6.4.3 6.4.4 6.4.5
LA6	Pourcentage de l'effectif total représenté dans des comités mixtes Direction-salariés d'hygiène et de sécurité au travail visant à surveiller et à donner des avis sur les programmes de santé et de sécurité au travail	Relations et conditions de travail Santé et sécurité au travail	6.4 6.4.6
LA7	Taux d'accidents du travail, de maladies professionnelles, d'absentéisme, nombre de journées de travail perdues et nombre total d'accidents du travail mortels, par zone géographique		
LA8	Programmes d'éducation, de formation, de conseil, de prévention et de maîtrise des risques mis en place pour aider les salariés, leur famille ou les membres des communautés locales en cas de maladie grave	Relations et conditions de travail Santé et sécurité au travail Communautés et développement local Implication auprès des communautés Éducation et culture La santé	6.4 6.4.6 6.8 6.8.3 6.8.4 6.8.8
LA9	Questions de santé et de sécurité couvertes par des accords formels avec les syndicats	Relations et conditions de travail Santé et sécurité au travail	6.4 6.4.6
LA10	Nombre moyen d'heures de formation par an, par salarié et par catégorie professionnelle	Relations et conditions de travail Développement du capital humain	6.4 6.4.7
LA11	Programmes de développement des compétences et de formation tout au long de la vie destinés à assurer l'employabilité des salariés et à les aider à gérer leur fin de carrière	Relations et conditions de travail Développement du capital humain Création d'emplois et développement des compétences	6.4 6.4.7 6.8.5

© 2010 GRI

Éléments d'information figurant dans les lignes directrices G3 du GRI - Information sur l'approche managériale ou indicateurs de performance		Sujets et thèmes centraux de responsabilité sociétale dans l'ISO 26000	Paragraphes de l'ISO 26000
LA12	Pourcentage de salariés bénéficiant d'entretiens d'évaluation et d'évolution de carrière périodiques	Relations et conditions de travail Développement du capital humain	6.4 6.4.7
LA13	Composition des organes de gouvernance et répartition des employés par sexe, tranche d'âge, appartenance à une minorité et autres indicateurs de diversité	Discrimination et groupes vulnérables Principes fondamentaux et droits au travail Relations et conditions de travail Emploi et relations employeur/ employé	6.3.7 6.3.10 6.4 6.4.3
LA14	Rapport du salaire de base des hommes et de celui des femmes par catégorie professionnelle	Discrimination et groupes vulnérables Principes fondamentaux et droits au travail Relations et conditions de travail Emploi et relations employeur/ employé Conditions de travail et protection sociale	6.3.7 6.3.10 6.4 6.4.3 6.4.4
Responsabilité du fait des produits - Information sur l'approche managériale		**Gouvernance de l'organisation** **Loyauté des pratiques** **Questions relatives aux consommateurs**	**6.2** **6.6** **6.7**
PR1	Etapes du cycle de vie où sont évalués en vue de leur amélioration les impacts des produits et des services sur la santé et la sécurité, et pourcentage de catégories de produits et de services significatives soumises à ces procédures	Droits économiques, sociaux et culturels Promotion de la responsabilité sociétale dans la chaîne de valeur Questions relatives aux consommateurs Protection de la santé et de la sécurité des consommateurs Consommation durable	6.3.9 6.6.6 6.7 6.7.4 6.7.5
PR2	Nombre total d'incidents de non-conformité aux réglementations et aux codes volontaires concernant les impacts sur la santé et la sécurité des produits et des services, par type de résultat		

Éléments d'information figurant dans les lignes directrices G3 du GRI - Information sur l'approche managériale ou indicateurs de performance		Sujets et thèmes centraux de responsabilité sociétale dans l'ISO 26000	Paragraphes de l'ISO 26000
PR3	Type d'information sur les produits et les services requis par les procédures et pourcentage de produits et de services significatifs soumis à ces exigences d'information	Questions relatives aux consommateurs Pratiques loyales en matière de commercialisation, d'informations et de contrats Protection de la santé et de la sécurité des consommateurs Consommation durable Service après-vente, assistance et résolution des réclamations et litiges pour les consommateurs Éducation et sensibilisation	6.7 6.7.3 6.7.4 6.7.5 6.7.6 6.7.9
PR4	Nombre total d'incidents de non-conformité aux réglementations et aux codes volontaires concernant l'information sur les produits et les services et leur étiquetage, par type de résultat		
PR5	Pratiques relatives à la satisfaction client et notamment résultats des enquêtes de satisfaction client	Questions relatives aux consommateurs Protection de la santé et de la sécurité des consommateurs Consommation durable Service après-vente, assistance et résolution des réclamations et litiges pour les consommateurs Accès aux services essentiels* Éducation et sensibilisation	6.7 6.7.4 6.7.5 6.7.6 6.7.8 6.7.9
PR6	Programmes de veille de la conformité aux lois, normes et codes volontaires relatifs à la communication marketing, y compris publicité, promotion et parrainages	Questions relatives aux consommateurs Pratiques loyales en matière de commercialisation, d'informations et de contrats Service après-vente, assistance et résolution des réclamations et litiges pour les consommateurs Éducation et sensibilisation	6.7 6.7.3 6.7.6 6.7.9
PR7	Nombre total d'incidents de non-conformité aux réglementations et aux codes volontaires relatifs à la communication marketing, y compris publicité, promotion et parrainages, par type de résultat		

* Indirectement pertinent

© 2010 GRI

Éléments d'information figurant dans les lignes directrices G3 du GRI - Information sur l'approche managériale ou indicateurs de performance		Sujets et thèmes centraux de responsabilité sociétale dans l'ISO 26000	Paragraphes de l'ISO 26000
PR8	Nombre total de plaintes fondées pour atteinte à la vie privée et de perte de données relatives aux clients	Questions relatives aux consommateurs Protection des données et de la vie privée des consommateurs	6.7 6.7.7
PR9	Montant des amendes significatives encourues pour non-respect des lois et des réglementations concernant la mise à disposition et l'utilisation des produits et des services	Questions relatives aux consommateurs Service après-vente, assistance et résolution des réclamations et litiges pour les consommateurs*	6.7 6.7.6
Catégorie économique			
Economie - Information sur l'approche managériale		**Gouvernance de l'organisation** **Communautés et développement local**	**6.2** **6.8**
EC1	Valeur économique directe créée et distribuée, incluant les produits, les coûts opérationnels, prestations et rémunérations des salariés, donations et autres investissements pour les communautés, les résultats mis en réserves, les versements aux apporteurs de capitaux et aux Etats	Communautés et développement local Implication auprès des communautés Création de richesses et de revenus Investissement dans la société	6.8 6.8.3 6.8.7 6.8.9
EC2	Implications financières et autres risques et opportunités pour les activités de l'organisation liés aux changements climatiques	Atténuation des changements climatiques et adaptation	6.5.5
EC5	Distribution des ratios comparant le salaire d'entrée de base et le salaire minimum local sur les principaux sites opérationnels	Conditions de travail et protection sociale Communautés et développement local	6.4.4 6.8
EC6	Politique, pratiques et part des dépenses réalisées avec les fournisseurs locaux sur les principaux sites opérationnels	Promotion de la responsabilité sociétale dans la chaîne de valeur Communautés et développement local Création d'emplois et développement des compétences Création de richesses et de revenus	6.6.6 6.8 6.8.5 6.8.7

* Indirectement pertinent

Éléments d'information figurant dans les lignes directrices G3 du GRI - Information sur l'approche managériale ou indicateurs de performance		Sujets et thèmes centraux de responsabilité sociétale dans l'ISO 26000	Paragraphes de l'ISO 26000
EC7	Procédures d'embauche locale et proportion de cadres dirigeants embauchés localement sur les principaux sites opérationnels	Communautés et développement local	6.8
		Création d'emplois et développement des compétences	6.8.5
		Création de richesses et de revenus	6.8.7
EC8	Développement et impact des investissements en matière d'infrastructures et des services, principalement publics, réalisés via une prestation commerciale, en nature ou à titre gratuit	Droits économiques, sociaux et culturels	6.3.9
		Communautés et développement local	6.8
		Implication auprès des communautés	6.8.3
		Éducation et culture*	6.8.4
		Création d'emplois et développement des compétences	6.8.5
		Développement des technologies et accès à la technologie*	6.8.6
		Création de richesses et de revenus	6.8.7
		Investissement dans la société	6.8.9
EC9	Compréhension et description des impacts économiques indirects significatifs, y compris l'importance de ces impacts	Droits économiques, sociaux et culturels	6.3.9
		Promotion de la responsabilité sociétale dans la chaîne de valeur	6.6.6
		Respect des droits de propriété	6.6.7
		Accès aux services essentiels*	6.7.8
		Communautés et développement local	6.8
		Création d'emplois et développement des compétences	6.8.5
		Développement des technologies et accès à la technologie*	6.8.6
		Création de richesses et de revenus	6.8.7
		Investissement dans la société	6.8.9

* Indirectement pertinent

© 2010 GRI

Éléments d'information figurant dans les lignes directrices G3 du GRI - Information sur l'approche managériale ou indicateurs de performance		Sujets et thèmes centraux de responsabilité sociétale dans l'ISO 26000	Paragraphes de l'ISO 26000
Catégorie d'environnement			
Environnement - Information sur l'approche managériale		Gouvernance de l'organisation L'environnement	6.2 6.5
EN1	Consommation de matières en poids ou en volume		
EN2	Pourcentage de matières consommées provenant de matières recyclées		
EN3	Consommation d'énergie directe répartie par source d'énergie primaire		
EN4	Consommation d'énergie indirecte répartie par source d'énergie primaire		
EN5	Energie économisée grâce à l'efficacité énergétique		
EN6	Initiatives pour fournir des produits et des services reposant sur des sources d'énergie renouvelables ou à rendement amélioré, réductions des besoins énergétiques obtenues suite à ces initiatives	L'environnement Utilisation durable des ressources	6.5 6.5.4
EN7	Initiatives pour réduire la consommation d'énergie indirecte et réductions obtenues		
EN8	Volume total d'eau prélevé, par source		
EN9	Sources d'approvisionnement en eau significativement touchées par les prélèvements		
EN10	Pourcentage et volume total d'eau recyclée et réutilisée		

Éléments d'information figurant dans les lignes directrices G3 du GRI - Information sur l'approche managériale ou indicateurs de performance		Sujets et thèmes centraux de responsabilité sociétale dans l'ISO 26000	Paragraphes de l'ISO 26000
EN11	Emplacement et superficie des terrains détenus, loués ou gérés dans ou au voisinage d'aires protégées et en zones riches en biodiversité en dehors de ces aires protégées	L'environnement Protection de l'environnement, biodiversité et réhabilitation des habitats naturels	6.5 6.5.6
EN12	Description des impacts significatifs des activités, produits et services sur la biodiversité des aires protégées ou des zones riches en biodiversité en dehors de ces aires protégées		
EN13	Habitats protégés ou restaurés		
EN14	Stratégies, actions en cours et plans futurs de gestion des impacts sur la biodiversité		
EN15	Nombre d'espèces menacées figurant sur la Liste rouge mondiale de l'UICN et sur son équivalent national et dont les habitats se trouvent dans des zones affectées par des activités, par niveau de risque d'extinction		
EN16	Emissions totales, directes ou indirectes, de gaz à effet de serre, en poids (teq CO2)	L'environnement Atténuation des changements climatiques et adaptation	6.5 6.5.5
EN17	Autres émissions indirectes pertinentes de gaz à effet de serre, en poids (teq CO2)		
EN18	Initiatives pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et réductions obtenues		
EN19	Emissions de substances appauvrissant la couche d'ozone, en poids	L'environnement Prévention de la pollution	6.5 6.5.3
EN20	Emissions de NOx, SOx et autres émissions significatives dans l'air, par type et par poids		
EN21	Total des rejets dans l'eau, par type et par destination		
EN22	Masse totale de déchets, par type et par mode de traitement		
EN23	Nombre total et volume des déversements accidentels significatifs		
EN24	Masse des déchets transportés, importés, exportés ou traités et jugés dangereux aux termes de la Convention de Bâle, Annexes I, II, III et VIII ; pourcentage de déchets exportés dans le monde entier		

© 2010 GRI

Éléments d'information figurant dans les lignes directrices G3 du GRI - Information sur l'approche managériale ou indicateurs de performance		Sujets et thèmes centraux de responsabilité sociétale dans l'ISO 26000	Paragraphes de l'ISO 26000
EN25	Identification, taille, statut de protection et valeur de biodiversité des sources d'approvisionnement en eau et de leur écosystème connexe significativement touchés par l'évacuation et le ruissellement des eaux de l'organisation	L'environnement Utilisation durable des ressources Protection de l'environnement, biodiversité et réhabilitation des habitats naturels	6.5 6.5.4 6.5.6
EN26	Initiatives pour réduire les impacts environnementaux des produits et des services, et portée de celles-ci	L'environnement Utilisation durable des ressources Promotion de la responsabilité sociétale dans la chaîne de valeur Consommation durable	6.5 6.5.4 6.6.6 6.7.5
EN27	Pourcentage de produits vendus et de leurs emballages recyclés ou réutilisés, par catégorie	L'environnement Utilisation durable des ressources Consommation durable	6.5 6.5.4 6.7.5
EN28	Montant des amendes significatives et nombre total de sanctions non pécuniaires encourues pour non-respect des lois et des réglementations en matière d'environnement	L'environnement	6.5
EN29	Impacts environnementaux significatifs du transport des produits, autres marchandises et matières utilisés par l'organisation dans le cadre de son activité et du transport des membres de son personnel	L'environnement Utilisation durable des ressources Promotion de la responsabilité sociétale dans la chaîne de valeur	6.5 6.5.4 6.6.6
EN30	Dépenses totales en matière de protection de l'environnement et investissements par type	L'environnement	6.5





Global Reporting Initiative™

Global Reporting Initiative
PO Box 10039
1001 EA Amsterdam
The Netherlands

Tél. : +31 (0) 20 531 00 00
Fax : +31 (0) 20 531 00 31

www.globalreporting.org

Ce document est disponible en libre téléchargement sur www.globalreporting.org